

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce seizième jour de novembre 2021, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Madame Karole Thibault, Messieurs Claude Patry, Denis Patry, Denis Sansoucy, André St-Pierre tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Patry, de même qu'en présence du directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Le conseiller Monsieur Marcel Tringle ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

2021-11-112 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Réponses aux questions de la séance précédente
5. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021
6. Approbation des comptes / du 5 octobre 2021 au 15 novembre 2021
7. Correspondance
 - DG :
 - Demande de soutien financier / Acti-familles / lettre du 20 octobre 2021
 - Nouveau conseiller en sécurité civile / Lettre du directeur régional – Ministère de la sécurité civile
 - MAIRE :
 - Demande de soutien financier / La Ressource d'aide aux personnes handicapées
8. Dépôt de la *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038) de chaque élu(e)
9. Déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
10. Programmes de formation des nouveaux élu(e)s
11. Nomination du maire suppléant
12. Remplacement du maire auprès de la MRC de Témiscouata
13. Nomination du représentant municipal auprès de la CODET
14. Nomination des représentants municipaux auprès de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata (RIDT)
15. Nomination du représentant municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP)
16. Nomination de la personne désignée pour la communication avec l'entrepreneur responsable de l'entretien des chemins d'hiver
17. Production de la déclaration de mise à jour courante – REQ (Registre des entreprises du Québec)
18. Autorisation de signatures pour la Caisse Desjardins

19. Participation financière de la Municipalité à la campagne médiatique pour la 16^e campagne de la Guignolée du Transcontinental
20. Programmation réalisée en 2021 dans le cadre de la subvention TECQ 2019-2023
21. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022
22. Changement du représentant municipal auprès du Comité organisateur des Fêtes du 100^e Anniversaire de Saint-Athanase
23. Participation de la Municipalité à la fête de Noël pour les familles du Transcontinental organisée par l'organisme *Acti-familles*.
24. Motion de remerciements aux candidats sortants Madame Andrée Lebel et Monsieur Pierre Després
25. Motion de félicitations à Monsieur Serge Pelletier pour son élection à la préfecture de la MRC de Témiscouata
26. Rapport des élus
27. DIVERS
28. Deuxième période de questions
29. Clôture de la séance
30. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 6 DÉCEMBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2021-11-113 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2021-11-114 APPROBATION DES COMPTES / DU 5 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses depuis la dernière séance du conseil en date du 4 octobre 2021 jusqu'au 15 novembre 2021, totalisant la somme de soixante-dix mille sept cent cinquante-et-un dollars et quatre-vingt-six sous (70 751,86 \$), soit une somme de soixante-dix mille soixante-quatorze dollars et soixante-dix-huit sous (70 074,78 \$) pour la Municipalité, et de six cent soixante-dix-sept dollars et huit sous (677,08 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que

les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis le 4 octobre 2021 jusqu'au 15 novembre 2021.

Donné à Saint-Athanase, ce 16 novembre 2021.

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Demande de soutien financier / Acti Familles :

Par lettre datée du 20 octobre 2021, la directrice de l'organisme, Madame Jane Breton, sollicite un soutien financier de la Municipalité pour les activités de l'organisme pour 2021-2022.

- Nouveau conseiller en sécurité publique :

Par lettre datée du 20 octobre 2021, le directeur régional à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Bas-Saint-Laurent, Monsieur Hugo Martin, avise la Municipalité de la nomination de Monsieur Guillaume Godin qui agira à titre de conseiller en sécurité civile auprès de la Municipalité.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Demande de soutien financier / La Ressource d'aide aux personnes handicapées :

Par lettre datée du 27 septembre 2021, le président de l'organisme, Monsieur Pierre Gendron, et la directrice générale, Madame Thérèse Sirois, sollicitent un appui financier de la Municipalité à la campagne d'automne du 25^e anniversaire de l'organisme.

DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (FORMULAIRE DGE-1038) DE CHAQUE ÉLU(E)

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [RLRQ, C. e-2.2] stipule que toute personne qui se présente comme candidate ou candidat à une élection dans une municipalité de moins de 5000 habitants doit, au plus tard 90 jours après le jour du scrutin, transmettre le formulaire *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038) dûment rempli à la trésorière ou au trésorier de sa municipalité;

ATTENDU QUE la personne candidate qui omet de produire le formulaire *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038) dans les 90 jours qui suivent la date du scrutin commet l'infraction prévue à l'article 628.1 de la

LERM et se rend alors passible d'une amende de 50 \$ par jour de retard (art. 642);

ATTENDU QU'il y a eu scrutin le 7 novembre 2021 pour le poste de maire et de conseillers pour les sièges # 1, #4 et #5;

ATTENDU QUE la conseillère au siège #2, et les conseillers aux sièges #3 et #6 ont été élu(e)s par acclamation en date du 1^{er} octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité prend acte du dépôt, séance tenante, de la *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (DGE-1038) des élu(e)s le maire Monsieur Mario Patry, la conseillère et les conseillers Madame Karole Thibault, Messieurs Claude Patry, Denis Patry, Denis Sansoucy et André St-Pierre leur en donne copie qui devra être conservée pendant sept ans, ainsi que, si applicable, toutes les pièces justificatives liées à des revenus et à des dépenses effectuées (factures, relevés bancaires, etc.).

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Monsieur Mario Patry, maire, Madame Karole Thibault, conseillère, et Messieurs Claude Patry, Denis Patry, Denis Sansoucy, André St-Pierre conseillers, remettent au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité leur déclaration des intérêts pécuniaires des élus dûment complétée et signée.

Ces déclarations seront déposées dans les archives de la Municipalité et devront être amendées par l'élu suite à tout changement survenu en cours d'année relativement aux informations contenues dans sa déclaration initiale.

Chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, chaque membre du conseil déposera sa déclaration de mise à jour.

2021-11-115 PROGRAMME DE FORMATION DES ÉLUS(E)S

ATTENDU QU'un scrutin a eu lieu le 7 novembre 2021 pour l'élection au poste de maire et aux postes de conseillers pour les sièges # 1, #4 et #5;

ATTENDU QUE la conseillère au siège #2, et les conseillers aux sièges #3 et #6 ont été élu(e)s par acclamation en date du 1^{er} octobre 2021;

ATTENDU QUE sur les 7 membres du conseil nouvellement formé suite aux élections du 7 novembre 2021, 3 d'entre eux n'ont aucune expérience dans la gestion municipale;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre des programmes de formation appropriés pour les nouveaux élus;

ATTENDU QUE la formation des élus à l'éthique et à la déontologie en matière municipale est obligatoire pour tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QU'il serait approprié de se joindre à la Ville de Pohénégamook afin de partager les frais d'inscription aux formations offertes par la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les nouveaux élus Monsieur Mario Patry maire, Madame Karole Thibault, conseillère, et Messieurs Denis Sansoucy et Marcel Tringle conseillers, suivent les formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ayant pour thèmes;

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élu(e)s

QUE les conseillers Messieurs Claude Patry, Denis Patry et André St-Pierre soient invités à participer à ces programmes de formation.

QUE la Municipalité se joigne à la Ville de Pohénégamook pour que les élus des 2 organismes municipaux participent à la même formation afin d'en défrayer les coûts dans une proportion de 50% pour chaque municipalité.

2021-11-116 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Monsieur Claude Patry, conseiller, soit nommé maire suppléant, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire pour une période de 2 ans, soit pour les années 2021 à 2023;

QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire, le maire suppléant est autorisé à le remplacer et, notamment, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

2021-11-117 REMPLACEMENT DU MAIRE AUPRÈS DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Monsieur Claude Patry, conseiller, soit mandaté pour siéger au conseil des maires de la MRC de Témiscouata comme substitut au maire en cas

d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier pour une période de 2 ans ,
soit pour les années 2021 à 2023.

QU'en l'absence du maire et du conseiller Monsieur Claude Patry, le
conseiller, Monsieur André St-Pierre soit nommé substitut pour siéger au
conseil de la MRC de Témiscouata.

QUE les dépenses ainsi occasionnées seront remboursées sur présentation de
pièces justificatives.

**2021-11-118 NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL
AUPRÈS DE LA CODET**

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à
l'unanimité des conseillers présents:

QUE Monsieur André St-Pierre conseiller, soit mandaté pour représenter la
municipalité de Saint-Athanase auprès de la Corporation de développement
économique du Transcontinental (CODET) pour un mandat de quatre (4) ans,
soit de 2021 à 2025.

QU'en l'absence ou dans le cas d'incapacité d'agir du représentant désigné,
le conseiller, Monsieur Denis Patry, conseiller, soit nommé substitut pour
représenter la Municipalité auprès de la CODET.

**2021-11-119 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS
MUNICIPAUX AUPRÈS DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU
TÉMISCOUATA (RIDT)**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité
des conseillers présents:

QUE Monsieur André St-Pierre, conseiller, soit nommé représentant de la
Municipalité auprès de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata
(RIDT) pour la durée du mandat d'une période de quatre (4) ans, soit de 2021
à 2025.

QU'en l'absence ou incapacité d'agir du représentant précédemment désigné,
le conseil nomme Monsieur Mario Patry, maire, pour le remplacer dans
l'exercice de ses fonctions auprès de la RIDT.

**2021-11-120 NOMINATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL
AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES
AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-
LAURENT (CRSBP)**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE Madame Karole Thibault, conseillère, soit nommée représentante de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent (CRSBP) pour la durée du mandat d'une période de quatre (4) ans, soit de 2021 à 2025.

QU'en l'absence ou incapacité d'agir du représentant précédemment désigné, le conseil nomme Monsieur Denis Sansoucy, conseiller, pour la remplacer dans l'exercice de ses fonctions auprès de la CRSBP.

QUE les dépenses ainsi occasionnées seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

2021-11-121 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LA COMMUNICATION AVEC L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LA SAISON 2021-2022

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Mario Patry, maire, soit désigné, de concert avec la direction générale, à titre de représentant de la Municipalité dans les communications avec l'entreprise Concassage E. Tanguay inc. responsable de l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité pour la saison 2021-2022 et ce, plus particulièrement, en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal.

2021-11-122 AUTORISATION POUR PRODUIRE UNE DÉCLARATION DE MISE À JOUR COURANTE AUPRÈS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES

ATTENDU QU'un nouveau conseil municipal a été élu lors du scrutin du 7 novembre 2021;

ATTENDU QU'en vertu en vertu des articles 40 et 41 de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), la Municipalité doit produire auprès du Registraire des entreprises une déclaration de mise à jour courante pour apporter les corrections appropriées à l'information contenue au Registre des entreprises (REQ) qui reflète ces changements au sein du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité soit autorisé à produire auprès du Registraire des entreprises une déclaration de mise à

jour courante dans le dossier d'entreprise de la Municipalité portant le numéro 8813427281 afin d'apporter la correction appropriée à l'information contenue au Registre des entreprises du Québec (REQ) suite au scrutin municipal du 7 novembre 2021.

**2021-11-123 AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA
CAISSE DESJARDINS**

ATTENDU QUE Monsieur Mario Patry a été élu maire de la municipalité de Saint-Athanase lors des élections municipales tenues le 7 novembre 2021 pour un mandat de quatre (4) ans;

ATTENDU QU'un maire suppléant, Monsieur Claude Patry, conseiller, a été nommé par résolution portant le numéro 2021-11-116 en date de ce jour;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Leblanc occupe toujours les fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'autoriser Messieurs Mario Patry, maire, Claude Patry, maire suppléant et Marc Leblanc directeur général et greffier-trésorier à signer, notamment, les chèques et tous les effets bancaires pour et au nom de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Monsieur Mario Patry, maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, Monsieur Claude Patry, maire suppléant, et Monsieur Marc Leblanc, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase tous les chèques et effets bancaires des comptes folio #150418 et #150611 de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska dont la place d'affaires est située au 620 Taché, Saint-Pascal-de-Kamouraska, Québec, G0L 3Y0; à y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettres de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et, sans limiter la généralité de ce qui précède, à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée nécessaire pour les affaires bancaires de la Municipalité.

QUE cette résolution annule, révoque et remplace de plein droit toute résolution antérieure adoptée relativement à ce sujet.

**2021-11-124 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ À LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE
POUR LA 16^E CAMPAGNE DE LA GUIGNOLÉE DU
TRANSCONTINENTAL**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité participe financièrement à la campagne médiatique pour la 16^e campagne de la Guignolée du Transcontinental pour un montant de 225 \$.

2021-11-125 PROGRAMMATION RÉALISÉE EN 2021 DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION TECQ 2019-2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les dépenses reliées aux travaux du projet de construction du nouveau Centre communautaire de la Municipalité effectuées dans le cadre de la programmation 2 de la subvention TECQ 2019-2023;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Liste des comptes	Description de la dépense	Total
LER	Test de sol	2 135,00 \$
Total :	(Taxes en sus)	2 135,00 \$

2021-11-126 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et doit établir, avant le début de l'année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 qui se tiendront, selon le cas, les **lundis ou mardis**, et qui débiteront à **19h30** aux dates ci-après déterminées :

10 janvier 2022	(lundi)	4 juillet 2022	(lundi)
7 février 2022	(lundi)	1^{er} août 2022	(lundi)
7 mars 2022	(lundi)	6 septembre 2022	(mardi)
4 avril 2022	(lundi)	3 octobre 2022	(lundi)

2 mai 2022 (lundi) 7 novembre 2022 (lundi)

6 juin 2022 (lundi) 5 décembre 2022 (lundi)

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité donne un avis public du contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.

**2021-11-127 CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL
AUPRÈS DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA
FÊTE DU 100^E DE SAINT-ATHANASE**

ATTENDU QUE le 100^e anniversaire de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Athanase aura lieu en 2022;

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Fête du 100^e anniversaire de Saint-Athanase a été constitué en date du 28 octobre 2019;

ATTENDU QUE les membres de la direction du Comité organisateur ont demandé à ce qu'un membre du conseil de la Municipalité siège sur le Comité;

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 2020-09-114 le conseil municipal désignait le conseiller, Monsieur Pierre Després, pour représenter la Municipalité auprès du Comité organisateur de la Fête du 100^e de Saint-Athanase;

ATTENDU QUE Monsieur Després n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat à titre de conseiller au siège #4 du conseil municipal lors des élections municipales du 7 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme Madame Karole Thibault, conseillère, en remplacement du conseiller Monsieur Pierre Després pour représenter la Municipalité auprès du Comité organisateur de la Fête du 100^e de Saint-Athanase;

QUE Monsieur Denis Patry, conseiller, agisse à titre de représentant substitut en cas d'incapacité d'agir de la conseillère Madame Karole Thibault.

**2021-11-128 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA
FÊTE DE NOËL POUR LES FAMILLES DU
TRANSCONTINENTAL ORGANISÉE PAR
L'ORGANISME ACTI-FAMILLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité se joigne à l'organisme *Acti-Familles* pour une fête de Noël extérieure qui se tiendra le 5 décembre 2021;

QUE la Municipalité participe financièrement à cette activité afin de défrayer le coût des cadeaux qui seront remis aux enfants de la Municipalité qui participeront à cet événement et ce, pour une somme à être déterminée.

**MOTION DE REMERCIEMENTS AUX CANDIDATS SORTANTS
MADAME ANDRÉE LABEL ET MONSIEUR PIERRE DESPRÉS**

ATTENDU QUE Madame Andrée Label et Monsieur Pierre Després ont siégé, comme conseillers, au conseil de la de la Municipalité de Saint-Athanase pendant de nombreuses années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par tous les membres présents du conseil municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la motion suivante :

MOTION EST DONNÉE :

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Athanase tiennent à remercier Madame Andrée Label et Monsieur Pierre Després pour leur participation, leur implication active et leur grande contribution aux travaux du conseil et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes de Saint-Athanase au cours des années de leurs mandats.

QUE les membres du conseil leur souhaitent une suite pleine de prospérité, d'événements passionnants et par-dessus tout la santé.

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR SERGE PELLETIER
POUR SON ÉLECTION À LA PRÉFECTURE DE LA MRC DE
TÉMISCOUATA**

Il est proposé par tous les membres présents du conseil municipal et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la motion suivante :

MOTION EST DONNÉE :

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Athanase offrent ses plus sincères félicitations à Monsieur Serge Pelletier pour son élection à la préfecture de la MRC de Témiscouata et lui souhaite un fructueux mandat.

RAPPORT DES ÉLUS

Aucun compte rendu pour le dernier mois

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Cinq citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Contact en tout temps avec l'entrepreneur pour l'entretien des chemins d'hiver
2. Érosion dans la côte du chemin des Érables dans le secteur face à l'érablière de Charles Michaud
3. Aviser les piétons via l'Info Municipal d'être prudents et de surtout de porter sur eux un signe visible en tout temps (brassard, lampe de poche etc.)
4. Moment de la prière
5. Projet d'installation de tuyaux pour le transport de l'eau d'érable dans le fossé d'une section du chemin des Érables
6. Durée des mandats de la conseillère Madame Andrée Lebel et du conseiller Monsieur Pierre Després
7. Plan de développement de la Municipalité

CLÔTURE

A 20 h 37 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. Mario Patry, maire

.....
M. Marc Leblanc, LL.B
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.